

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE**PROCES VERBAL DE LA REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU SAMEDI 24 MARS 2018****A CHABRIGNAC****ETAIENT PRESENTS :**

MR JEAN-CLAUDE YARDIN : MAIRE DE SAINT SOLVE
 MME MARIE PIERRE PORTE : COMPTABLE PUBLIC- TRESOR PUBLIC ALLASSAC

ETAIENT EXCUSES :

MR JEAN-LUC DUPUY : MAIRE DE CHABRIGNAC
 MR GABRIEL FREYSSINET : PRESIDENT D'HONNEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
ALLASSAC	JEAN-BAPTISTE PEYRAT	CHRISTOPHE BOULOUX
AYEN	LIONEL DELORD	PHILIPPE RAUGEL
BRIGNAC LA PLAINE	JEAN-LOUIS FILLAIRE	ROBERT LAFEUILLE
BRIVE LA GAILLARDE		JEAN-PIERRE VERNAT, ALEXANDRE BONNIE
CHABRIGNAC	BERNARD CHARRIERAS, BERANGERE LACROIX	
CHARTRIER FERRIERE		ANNE MAILLARD, GUY ROQUES
CHASTEАUX	RAYMOND LAFONT	YVAN MOULENE
COSNAC	GUILLAUME PELISSIER, PAUL MONTEIL	
CUBLAC	DANIEL PAJOT	PATRICK VIGNOT
DAMPNIAT	JEAN-PIERRE BERNARDIE, GUY COSTE	
DONZENAC	DANIEL CANOU	PHILIPPE LAVAUX
ESTIVALS		MICHEL BIGEAT, HUBERT BOURNOL
ESTIVAUX	ROBERT LYORIT	MARYSE CHAUZAS
JUGEALS NAZARETH		PHILIPPE TILLET, FRANCIS BLAISE-FONDER
JUILLAC		JOSETTE FARGETAS, JEAN-PIERRE CROISY
LA CHAPELLE AUX BROCS	SYLVIE VILLEBONNET	PHILIPPE MERCIER
LARCHE	FRANÇOISE JUILLAT	SIMONE FRANÇOISE DUSSERT
LASCAUX		ALAIN ZIZARD, ALAIN DAUPHIN
LISSAC SUR COUZE	COLETTE POMAREL	FRANCK VALET
LOUIGNAC		REGIS LESCURE, AMELIE PAVIE
MALEMORT	DENIS LEMIERE, PATRICE PRIMAULT, JEAN-PAUL AVRIL	ALAIN RIGOUX
MANSAC	DANIEL AUZELOUX	SONIA GOUDOUR
NESPOULS	BERNARD ROCHE, JEAN-PIERRE WATTEBLED	
NOAILLES		JEAN-MARC FILONCZUK, MICHEL COUFFY
OBJAT	VERONIQUE DALY	ANDRE PERRIER (POUVOIR A MME DALY)
PERPEZAC LE BLANC	CHRISTOPHE BEGA	SANDRINE LABROUSSE
ROSIERS DE JUILLAC		SEBASTIEN NEYRAT, CELINE GAUL
SADROC	JACQUES LABROUSSE,	JEAN-MARC CHAUZU
SAINT AULAIRE	MARIE-CELINE VERNISEAU, FABIEN SORIN	
SAINT BONNET LA RIVIERE	GILBERT VILLEPREUX	LOUISETTE CORNIL
SAINT BONNET L'ENFANTIER		SOPHIE LEFEVRE, GILLES FREMINET
SAINT CERNIN DE LARCHE	JEROME CARBONNEL	ALAIN MARTY
SAINT CYPRIEN	JOSIANE ROQUE	BERNADETTE BRUNAUD
SAINT CYR LA ROCHE		LAURENT COLIN, JEAN-PHILIPPE DELAGE
SAINT PANTALEON DE LARCHE	MARIE-PAULE TOURNADOUR, DENIS LOUBRIAT	
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	JEAN-PIERRE BERGEAL, BERNARD FARRUGIA	
SAINT ROBERT		MICHEL LESECQ, YOAN PASCAREL
SAINT SOLVE	JEAN-CLAUDE MAURY, ALICE MAILLOT	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
SAINT VIANCE	JOELLE FERAL, DANIEL SEGERAL	
SAINTE FEREOLE		PIERRE DAUDY, MAURICE GOLFIER
SEGONZAC	JEAN-LOUIS MICHEL	LAURENT SEGUY
TURENNE	JEAN-PAUL CLERGEAU	CHRISTIAN BOUBERT
USSAC	RENE PLANADE, MURIEL PAQUIT	
VARETZ	AIME PONS, JEAN-PHILIPPE TAURISSON	
VARS SUR ROSEIX	PASCAL LIVET	CEDRIC BOURDU
VIGNOLS	GERARD PETIT, OLIVIER SAVIGNAC	
VOUTEZAC	JEAN-CLAUDE REYNAUD, LOUIS CAPELLOT	
YSSANDON		STEPHANE VEZINE, DIDIER DUBUIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULL'AGGLO ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CHAMBOULIVE	BERNARD GOURINEL, JEAN LUC RONDEAU	
PIERREFITTE		ISABELLE PARNEIX, THIERRY BAISSIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE ET COMMUNES INDIVIDUELLES SELON COMPETENCES		
COMMUNES	DELEGUES PRESENTS	DELEGUES ABSENTS EXCUSES
CONDAT SUR GANAVEIX	ODETTE CIBLAC, JACQUES PLENSA	
ESPARTIGNAC	JEAN-CLAUDE BOMBILLON, EMMANUEL PRECIGOUT	
EYBURIE		NATHALIE CHASSAGNE, ERIC DUMOND
LAMONGERIE	SERGE VERDIN, JEAN CLAUDE BERNIS	
MEILHARDS	STEPHANE MALIGNE, JEAN-JACQUES CAFFY	
MASSERET	BERNARD LABORIE	MANUEL CAILLAUD
ORGNAC SUR VEZERE	PHILIPPE BRAVARD, PIERRE PARVEAU	
PERPEZAC LE NOIR	ALAIN LEULIER, JOSETTE HAMMES	
SAINT-YBARD	LAURENCE GERBE	SANDRINE CHASSAING
SALON LA TOUR		NATHALIE ROBERT, CHRISTIAN BERGER
UZERCHE	PHILIPPE NOUVET, GUY LONGEQUEUE	
VIGEOIS	DANIELLE DUMONT	JEREMY AUTEF

ADMINISTRATION SIAV :

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL

MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX QUATIQUES

Mr Bernard Charrieras adjoint au maire de Chabrignac, délégué titulaire CABB/CHABRIGNAC accueille chaleureusement les membres dans les locaux de la maison de la nature (ancien couvent) et excuse Mr Jean-Luc Dupuy, maire de Chabrignac.

Mr Jean-Pierre Bernardie, président du SIAV remercie à son tour Mr Charrières pour son accueil, remercie les personnes présentes, salue la présence de Marie-Pierre Porte, comptable du trésor public d'Allasac, excuse M. Gabriel Freyssinet, président d'honneur, absent pour raison de santé et lui adresse tous ses vœux de rétablissement. Il annonce le changement de délégué titulaire (remplaçant de Mr Longpré) pour la CABB ville de Brive : M. Alexandre Bonnie.

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Bernard CHARRIERAS, délégué titulaire CABB/CHABRIGNAC

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 FEVRIER 2018

Le procès-verbal de cette réunion a été adressé à tous les délégués. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

III- ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

Informations :

- Application des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2018 avec comme membres les EPCI : CABBRIVE, TULL'AGGLO et CCPUZERCHE, et les communes individuelles pour les cartes OP aménagement, Sauvegarde du patrimoine, Sentiers et Natura 2000.

- Rappel de la loi du 30 décembre 2017 article 5211-61 du CGCT article 4(V) modifiant la GEMAPI en instaurant la sécabilité de l'item n°1 «aménagement d'un bassin versant » qui fait la distinction entre la vulnérabilité (ouvrage PI) et les aléas (mobilité du cours d'eau GEMA).

- Le SIAV a été convié à une réunion de concertation le 1^{er} mars avec les représentants de la communauté de communes de Cauvaldor et les acteurs concernés par la coordination des actions de la GEMAPI.

Les documents présentés à cette réunion ont été adressés préalablement aux délégués et les membres du bureau ont été consultés préalablement.

- cf. DELIBERATION N°2018-04

PROPOSITION SOUTIEN AUX AGENCES DE L'EAU ET COMITES DE BASSIN

« Le projet de loi de finances 2018, prévoit une réduction inquiétante des moyens financiers et humains des agences de l'eau. Il contient notamment une hausse des prélèvements de l'Etat sur le budget des agences de l'eau, un plafonnement des redevances perçues par ces agences et une baisse d'effectifs conséquents sur cinq ans.

Cette réduction des moyens des agences de l'eau interviendrait alors même que le ministère leur demande d'élargir leurs domaines d'action à la biodiversité terrestre et à l'adaptation au changement climatique.

S'ajoutant aux prélèvements effectués sur les chambres consulaires et aux restrictions de dotations des collectivités locales, elle pourrait réduire significativement les capacités d'investissement en matière d'assainissement soutenu par les agences de l'eau.

Les comités de bassin Adour Garonne et Loire Bretagne ont voté, à l'unanimité des voix exprimées, des motions relatives à ce cadrage budgétaire, respectivement le 17 novembre et le 7 décembre dernier.

En accord avec la communauté de communes Vézère Monédières Millesources, auteur du texte proposé ci-dessous, le président propose aux membres du SIAV de débattre en ces termes :

« Rappelle que la ressource en eau est plus que jamais un facteur déterminant pour l'attractivité et le développement des territoires et que l'expertise et les aides financières apportées par les agences de l'eau aux collectivités, industriels, artisans, agriculteurs et associations, sont essentielles à l'activité économique et à l'emploi ;

Déplore les prélèvements annoncés sur les budgets des agences de l'eau, compromettant l'équilibre financier de ces agences et donc l'éventail et le taux des aides qu'elles pourront attribuer ;

Préconise d'abandonner le principe d'un plafonnement des redevances des agences de l'eau, ce mécanisme étant antagoniste des exigences croissantes en matière d'action environnementale et risquant indirectement d'augmenter les factures d'eau pour les usagers ;

S'étonne de la demande de réduction des effectifs faite aux agences de l'eau, tandis que leurs missions s'élargissent et que moins de 5% des agents relèvent du budget de l'état ;

Demande que les agences de l'eau continuent d'œuvrer dans la proximité des acteurs et que soit préservé l'exercice de la démocratie locale au sein des comités de bassin, clés de l'adhésion des citoyens aux politiques de l'eau. »Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité ».

- cf. DELIBERATION N°2018-05

REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP

Le régime indemnitaire s'applique désormais aux cadres d'emploi rédacteurs et agents techniques, sauf technicien (en attente du décret d'application).

Le président propose de délibérer sur une augmentation de 10% sur l'ensemble des primes du RIFSEEP. Ces dépenses sont prévues annuellement aux budgets selon les montants attribués individuellement :

Ces dépenses sont inscrites respectivement aux budgets 305 « administration générale » : 7 739€ et 364 « GEMAPI » : 8 305€.

Cette proposition a été soumise au CTP du centre de gestion du 20 mars 2018 avec avis favorable à l'unanimité.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-06

COTISATIONS EPCI 2018

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017, modifiant le périmètre du syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère au 1^{er} janvier 2018.

Selon statuts article 9, « administration générale » :

Chaque membre participe au fonctionnement par une cotisation votée annuellement au prorata de sa population DGF de l'année N-1 et quelles que soient le nombre de compétences déléguées en se référant aux modalités actuelles.

« - C'est l'EPCI-FP qui cotise pour tous ses membres et pour toutes les compétences dont il souhaite transférer ou déléguer la compétence. Le choix est possible pour chaque commune d'adhérer aux compétences autres que GEMAPI sans cotisation supplémentaire – »

Cette cotisation est de 0,42€ par habitant.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-07

EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT TRANSFERES AUX COMPTES DE RESULTAT

Mme Porte, comptable public du SIAV rappelle « qu'une autorisation préfectorale a été accordée pour résorber le déficit des budgets annexes dû aux opérations d'ordre qui produisent des excédents d'investissement en recette et des déficits de fonctionnement en dépenses ».

Le président fait lecture de la délibération proposée :

En 2003 (Cf. arrêté préfectoral du 11 août 2003), les statuts du syndicat sont modifiés :

Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Brive (CAB) et de la Communauté de Communes Vézère-Causse (CCVC) ;

Transformation du syndicat en syndicat mixte à la carte avec 5 compétences.

Suite à la transformation du syndicat en syndicat à la carte, 5 budgets annexes au budget principal « Administration Générale » sont créés.

Les écritures comptables d'affectation des immobilisations du budget principal aux budgets annexes ont été passées.

En revanche, certaines écritures comme notamment l'affectation des subventions et du FCTVA aux budgets annexes n'ont pas été passées.

La conséquence majeure de la non passation de ces écritures est le déséquilibre des budgets annexes. En effet, par le mécanisme d'amortissement des immobilisations, se constituent des excédents d'investissement et de déficits de fonctionnement.

Or, les excédents d'investissement ainsi constitués sont sans objet.

Il est donc envisagé de compenser les déficits de fonctionnement par le transfert des excédents d'investissement en section de fonctionnement.

Des montants peuvent être inscrits en recettes

Détail des écritures liées à ces opérations par budget un budget pour l'année 2018

Budget « Sauvegarde du patrimoine »

Dépenses d'investissement :

Art. 102291– reprise sur FCTVA : **421€**

Recettes de fonctionnement :

Art. 7785 – excédent d'investissement transféré au compte de résultat : **421€**

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-08

PRESENTATION SYNTHESE DEVIS POUR RENOUELEMENT LOCATION COPIEUR

La location du copieur arrive à terme en mars 2018.

Trois prestataires ont été contactés dont voici les propositions :

Copieur multifonctions sans fax

LOCATION 5 ans avec **25 pages minutes avec scanner sans l'option agrafage**

	AEL Prix réel à la copie	KODEN Prix réel à la copie	TOSHIBA 2505AC Forfait copies 15 000 N+B 2 000 couleurs
Location HT par trimestre	190€	189€	346.21€
Copies N+B HT	0,0042€	0,0040€	0,00691
Copies Couleur HT	0,042€	0,040€	0,05405
Mise en service paramétrage	0	0	450€

Après en avoir délibéré les membres ont choisi la proposition de la société AEL pour les particularités suivantes : meilleure résolution, écran tactile de 10" au lieu de 7", la connexion wifi intégrée, les prix « copie » étant sensiblement identiques.

Cette dépense est inscrite au budget « GEMAPI ».

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-09

PRESENTATION SYNTHESE DEVIS POUR MATERIEL INFORMATIQUE

Deux postes « informatique » sont à remplacer, ainsi que les logiciels pack office, systèmes de sauvegarde et antivirus, avec contrat de maintenance pour l'ensemble du parc informatique. Des prestataires ont été contactés pour une proposition d'offre concernant la location et l'achat sur une durée de 36 mois.

LOCATION TTC location 2 postes+ (logiciels+ antivirus + maintenance+intervention pour 6 postes)

	AMEDIA	JDB	AEL
Total sur 36 mois location+logiciels+ antivirus maintenance+intervention sur 36 mois	9 199,20€	14 558.40€	13 854,24€

ACHAT TTC achat 2 postes+ (logiciels+ antivirus + maintenance+intervention pour 6 postes)

	AMEDIA	JDB	AEL	CLP

Total sur 36 mois location+logiciels+ antivirus maintenance+intervention sur 36 mois	8 776€	13 064.59€	9 788.29€	5 867,74€
---	--------	------------	-----------	-----------

Après en avoir délibéré les membres ont choisi la proposition de la société Amedia pour l'ensemble de la prestation et service avec option location des postes.

Cette dépense sera inscrite et répartie aux budgets « administration générale et GEMAPI ».

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-10

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le président, présente le CA 2017, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2017, et rappelle la réintégration de l'excédent d'investissement provenant de la carte « promotion touristique » clôturé par délibération n°2017-09.

Mme Marie-Paule Tournadour, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le président présente le budget primitif 2018.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

IV- OPERATIONS AMENAGEMENTS :

- cf. DELIBERATION N°2018-02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le président, présente le CA 2017, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2017, Mme Marie-Paule Tournadour, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le président présente le budget primitif 2018.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

V- GEMAPI – RIVIERES-

- CF. DELIBERATION N°2018-05

REGIME INDEMNITAIRE : I.S.S.

Ce régime s'applique au cadre d'emploi de technicien territorial pour une enveloppe totale de 3 758€.

Cette dépense est inscrite au budget 364 « GEMAPI »

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-06

PRESENTATION DEVIS CACES 3 AGENTS

Trois prestataires ont été consultés pour la formation CACES de 3 agents, deux sociétés seulement ont répondu selon les propositions ci-dessous :

APAVE : Recyclage CACES ° LM/T035+LM/K372 INTRA	ECF Recyclage R372M cat8+recyclage grue axillaire R 390
---	---

ENTREPRISE avec commande manuelle
3 stagiaires
1,5 jours – 10 h 30
Prix : 1 350 TTC
Sur site SIAV

3 stagiaires
14 heures
Prix : 1300€ TTC organisme non assujetti à TVA
Sur site ECF avec matériel SIAV

Après en avoir délibéré les membres ont choisi la proposition de la société ECF pour les particularités suivantes : prix, intervention sur site ECF avec le matériel SIAV.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

- cf. DELIBERATION N°2018-04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le président, présente le CA 2017, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2017, Mme Marie-Paule Tournadour, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le président présente le budget primitif 2018.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Pour information, le solde des participations pour l'année 2017 sera adressé à l'EPCI ou aux communes adhérentes à titre individuel. A partir de 2018, les participations concerneront uniquement les EPCI.

VI- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

- cf. DELIBERATION N°2018-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le président, présente le CA 2017, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2017, Mme Marie-Paule Tournadour, trésorière SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le président présente le budget primitif 2018.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

VII- SENTIERS

- cf. DELIBERATION N°2018-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le président, présente le CA 2017, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2017, Mme Marie-Paule Tournadour, trésorière adjointe SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le président présente le budget primitif 2018.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

VIII- NATURA 2000

- cf. DELIBERATION N°2018-01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le président, présente le CA 2017, Madame Porte, comptable public du SIAV, confirme qu'il est conforme au compte de gestion 2017, Mme Marie-Paule Tournadour, trésorière adjointe SIAV appelle au vote.

Ces 2 documents sont soumis au vote à main levée et approuvés à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le président présente le budget primitif 2018.

Ce document est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

IX- QUESTIONS DIVERSES

DATE ET LIEU PROCHAIN COMITE SYNDICAL :

Mme Véronique DALY, déléguée CABB/OBJAT propose de recevoir le prochain comité syndical.

Bernard CHARRIERAS
Délégué CABB/CHABRIGNAC

Jean-Pierre BERNARDIE
président SIAV